

# DIU de Médecine Manuelle et Ostéopathie (M.M.O.) REIMS - NANCY

## • Objectifs:

# DIU Médecine Manuelle Ostéopathie (M.M.O.)

Apprentissage de l'examen musculo-squelettique programmé, du diagnostic d'élimination des pathologies, des évaluations et des techniques thérapeutiques non pharmacologiques de soins de médecine manuelle et d'ostéopathie médicale.

L'objectif est d'assurer un parcours d'enseignement de qualité élevée et homogène pour former des médecins à la médecine manuelle et d'ostéopathie médicale. A l'issue de la formation, l'étudiant doit :

- a) être capable d'identifier les situations cliniques d'affections communes de l'appareil locomoteur pouvant, entre autre, bénéficier de thérapeutiques manuelles.
- b) être capable de reconnaître, par les épreuves appropriées, les contre-indications à la réalisation de thérapeutiques manuelles.
- c) être capable de réaliser, avec la maîtrise indispensable, les thérapeutiques manuelles, notamment manipulatives, ostéopathiques, applicables au rachis et aux membres, et d'évaluer l'efficacité de ce traitement.

#### • Durée:

2 ans pour l'obtention du DIU de M.M.O.

+ 1 année supplémentaire pour le titre d'Ostéopathie Médicale

#### • Nombre de places :

1ère année 10 à 15 places pour Reims, idem pour Nancy

**2**ème **année** 10 à 15 places pour Reims, idem pour Nancy

3ème année 3 à 5 places pour Reims selon les stages pratiques ouverts

Nombre minimum pour que la formation soit réalisée : 20 places Reims + Nancy

Nombre maximum d'inscrits : 20 places Reims + Nancy

## • Droits à payer par année universitaire :

Pour un étudiant : 700.00 € (droits fixes) + \*\*\* 243.00 € (droits de scolarité) Pour un Professionnel : 900.00 € (droits fixes) + \*\*\* 243.00 € (droits de scolarité) Pour une Prise en charge : 1700.00 € (droits fixes) + \*\*\* 243.00 € (droits de scolarité)



# • Enseignant Responsable

Pr BOYER FC - fboyer@chu-reims.fr

HOPITAL SEBASTOPOL de Reims - Médecine Physique et de Réadaptation

Secrétariat : Mme Véronique ROUVROY - vrouvroy@chu-reims.fr - Tél : 03.26.78.85.97

# • Public concerné:

Médecin spécialiste ou docteur en médecine de médecine générale, rhumatologie, médecine physique et de réadaptation, tous médecins impliqués dans des métiers de la rééducation et réadaptation.

## • Cours et programme :

Le programme voulu par le Ministère s'étalera sur 3 ans avec la participation de services hospitaliers et de praticiens libéraux de la nouvelle région « Grand Est ». Le programme reprend le référentiel des activités et des compétences nécessaires aux docteurs en médecine pour obtenir le métier d'ostéopathe. Pour ce faire, en fonction de l'article 6 de l'Arrêté du 12/09/2014, les médecins doivent suivre un enseignement dans les domaines 4, 5 et 7, réaliser un mémoire et effectuer un temps de formation pratique clinique estimé à 300 heures.

<u>Unité d'enseignement 4</u>: fondement et modèles consistant à enseigner les modèles conceptuels de l'ostéopathie, les fondements des diagnostics et traitements ostéopathiques ainsi que le raisonnement et la démarche clinique qui conduisent à une prise en charge ostéopathique. Le total de cette unité est de 108 h. Cette unité sera traitée dans les 2 premières années.

#### Unité d'enseignement 5 : pratiques ostéopathiques (306 h)

Cette unité comporte l'apprentissage de l'anatomie, l'anatomie palpatoire, la palpation ostéopathique, les méthodes et moyens du diagnostic d'opportunité et de la mise en mise des moyens de diagnostic et de traitement dans diverses situations.

Cette unité comporte l'apprentissage des techniques manuelles proprement dites, de la région appendiculaire inférieure, de la région lombo-pelvi-fémorale, de la région thoraco-scapulaire, de la région appendiculaire supérieure et de la région cervico-céphalique, ceci supposant savoir évaluer et élaborer le diagnostic ostéopathique et l'intervention ostéopathique.

Cette unité, cœur du métier, sera enseignée, en grande partie, dans les 2 premières années par les enseignants universitaires, rhumatologues, spécialistes en médecine physique et de réadaptation, médecins compétents en médecine manuelle.

<u>Unité d'enseignement 7</u>: développement des compétences de médecine manuelle, ostéopathie.

Cette unité comportant 40 h d'enseignements magistraux et 28 h de TD, consiste à élaborer un diagnostic ostéopathique, à conduire un projet d'intervention ostéopathique, à la réaliser, à analyser sa pratique professionnelle, traiter des données scientifiques et professionnelles et gérer un cabinet.

Cette unité sera réalisée en 3ème année avec la réalisation d'un mémoire et la fin de la formation pratique clinique.



La durée des études est de 3 ans. Le volume de l'enseignement est de 764 heures d'enseignement théorique et pratique, auquel s'ajoute la rédaction d'un mémoire (12 heures). Cet enseignement comprend un enseignement théorique, un enseignement pratique et un enseignement clinique de 300 heures qui se déroulera dans les services hospitaliers ou chez le praticien compétents en médecine manuelle, ostéopathie.

Les cours et stages ont lieu à la faculté de Médecine de Nancy et Reims ainsi que dans les services appropriés des Hôpitaux Universitaires et chez les praticiens installés libéraux compétents.

Les cours **pratiques de travaux dirigés** seront réalisés en alternance entre REIMS et NANCY sous formes de séminaires de deux jours tous les mois d'octobre à juin. <u>La présence aux cours est obligatoire</u>.

## • Mode d'évaluation :

Le **contrôle des connaissances** comporte des validations intermédiaires (fin de la 1ère et 2ème année). La validation portant sur les connaissances pratiques et théoriques, à la fin de la 2ème année, permet d'obtenir le DIU de Médecine Manuelle-Ostéopathie et de s'inscrire en 3ème année (titre d'ostéopathie médicale). Les épreuves se déroulent à la Faculté de Médecine, en deux sessions d'examen. Le redoublement est autorisé.

#### Examen de fin de 1ère et 2ème année :

- Épreuve écrite : 1.30 h notée sur 20 (coef. 1)
- Épreuve orale : examen de travaux dirigés, noté sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes et démonstration de techniques manipulatrices et examen clinique orthopédique, notée sur 10 (coef. 1) sur 20 minutes

L'obtention du diplôme est conditionnée par la moyenne, chaque année aux épreuves écrite et orale et à la soutenance du mémoire terminal. La moyenne est donc demandée pour l'examen écrit noté sur 20 et pour l'examen oral, aussi noté sur 20. Il n'y a pas de compensation entre épreuves écrite et orale. Une note supérieure à 10/20 est nécessaire lors de la soutenance du mémoire.

En cas d'échec, une deuxième session est organisée, selon les mêmes modalités de validation (moyenne aux épreuves écrite et orale).

En cas de nouvel échec, l'étudiant doit procéder à une nouvelle réinscription dans l'année d'échec (première ou deuxième année).

En fin de troisième année, en plus des épreuves écrite et orale, un mémoire devra être soutenu et obtenir une note supérieure ou égale à 10/20.

La réussite aux 2 premières années du diplôme permet d'obtenir le DIU de Médecine Manuelle-Ostéopathie, reconnu par l'Ordre des Médecins. Il permet également de poursuivre la formation par un diplôme universitaire complémentaire d'Ostéopathie Médicale qui conférera à l'étudiant, ayant validé le cursus, le titre d'ostéopathe.

## > Jurys:

1 PU-PH et 3 praticiens compétents en médecine manuelle, ostéopathie.